

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avis d'examen professionnalisé pour l'accès au corps des adjoints administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012 -631 du 3 mai 2012 (recrutement dans le grade d'adjoint administratif de 1^{re} classe)

NOR : AGRS1422996V

Un examen professionnalisé est organisé au titre de l'année 2014 pour l'accès au corps des adjoints administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture, pris en application de l'article 7 du décret n° 2012 -631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Cet examen professionnalisé est destiné à pourvoir des emplois d'établissements d'enseignement technique agricole.

Le nombre des places offertes est fixé à 25.

Peuvent faire acte de candidature :

Les agents non titulaires du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (recrutement dans le grade d'adjoint administratif de 1^{re} classe). Ces conditions sont rappelées par la circulaire publiée le 6 décembre 2012 sous le numéro SG/SRH/SDDPRS/C2012-1004. Cette circulaire est consultable sur le site intranet <https://appli.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-C2012-1004/> ainsi que sur le site internet http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_titularisation_version_consolide_e_dec_2012_cle84b9f2.pdf

Les agents sont également invités à consulter la foire aux questions sur le site internet du ministère :

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Foire_aux_questions_titularisation_cle85f64e.pdf

La préinscription télématique se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 23 octobre 2014.

En cas de non-utilisation d'internet, les demandes de dossier d'inscription seront adressées à :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, secrétariat général, service des ressources humaines, SDDPRS, bureau des concours et des examens professionnels, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

La date limite de préinscription ou de demande de dossier d'inscription est fixée au 20 novembre 2014.

La date limite de retour des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est fixée au 4 décembre 2014, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 10 février 2015.

Pour obtenir les renseignements relatifs à cet examen professionnel, les candidats s'adresseront à M. Hervé LEGER, téléphone : 01-49-55-43-55, mél : herve.leger1@agriculture.gouv.fr